

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band: 9 (1933-1934)
Heft: 4

Rubrik: Petites nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

est jonché de corps enchevêtrés, et roulés dans des couvertures d'où s'échappent bientôt quelques sonores ronflements. Le feu crépite doucement dans la cheminée et consume un rondin calciné en dégageant une fumée qui plane maintenant au dessus des dormeurs et fait tousser ceux que la fatigue n'a pas encore endormis. Puis peu à peu les respirations s'égalisent, le feu meurt lentement dans l'être, le falot-tempête ne produit plus qu'une lumière vacillante qui projette ses reflets mourants sur le planton de téléphone endormi, le récepteur en main et coiffé de l'appareil de tête.

A côté dans les étables, il y a aussi des dormeurs qui n'ont pas craint de s'allonger dans les mangeoires où les bêtes passent de temps à autre une langue paresseuse et fort étonnée d'y trouver du drap militaire plutôt que de l'herbe. Néanmoins la place n'est pas mauvaise, il y fait chaud et les coups de langue des vaches font rêver à des caresses que le règlement de service ne prévoit point; mais par contre ces estimables bovins ont le grand tort d'être munis de sonnaillies dont le puissant concert n'est point précisément fait pour inviter au sommeil. Pourtant ils sont là une douzaine qui dorment comme des bienheureux dans cette atmosphère empuantée et troublée par l'assourdissant vacarme des sonnaillies. Heureux mortels, dormez en paix, qui sait si vous aurez toujours sous l'habit militaire si bon gîte et si bonne chère?

Au dehors il fait froid, il ne neige plus, il ne vente plus, mais le ciel est couvert et pas la moindre étoile ne montre le bout de son nez. Les compagnies dorment sous la tente. Là au moins il n'y a pas de fumée, pas de sonnaillies, pas d'odeurs nauséabondes, on peut respirer à pleins poumons, mais l'humidité du sol sous la neige qui fond légèrement vous pénètre et vous fait vous pelotonner comme un chat qui sommeille au creux d'un coussin. Vous vous réveillez de demi-heure en demi-heure avec l'impression qu'un ruisseau d'eau vous coule le long de l'épine dorsale, alors après quelques heures la position est intenable et, rampant au-dessus des camarades allongés sous la tente, vous sortez pour rejoindre des camarades qui préfèrent rester autour du grand feu qu'ils entretiendront jusqu'aux premières lueurs du jour. Pour se distraire et passer le temps ils chantent à pleine voix le « Pays romand » de tout leur cœur et tout simplement.

Enfin une aube blafarde met fin à cette interminable nuit et avec la lumière renaissent bonne humeur et courage; autour du chocolat fumant que débilitent les auto-cuiseurs, les compagnies déjeûnent d'un bel appétit et si par hasard vous vous adressez à l'un de ces braves fusiliers pour lui demander s'il a passé une bonne nuit, entre deux bouchées il vous répondra, malgré la fatigue et le manque de sommeil qui se peignent sur son visage barbu de trois jours: « Si j'ai bien dormi? Mais, j'vous crois que j'ai bien dormi, ça manquait un peu de chauffage central, mais à part ça.... »

Quels miracles ne réaliserait-on pas avec de tels soldats?

E. N.

Petites nouvelles

Les concours militaires suisses de ski se disputeront les 3 et 4 février 1934 à Andermatt, en voici le détail:

A. Concours suisse d'estafettes militaires Gothard-Lucendro. Samedi 3 février 1934.

Exigences: Distance horizontale 33 km, dénivellation 1400 m. Le parcours est divisé en 7 tronçons, dont 4 sont plus spécialement des parcours en montée, 2 en descente et 1 en plaine.

Composition: Peuvent former une équipe:

Troupes de montagne: le Régiment d'infanterie de montagne.

Troupes de plaine: la Brigade.

Autres: les troupes d'une garnison, les Corps des gardes-frontière, les troupes spéciales d'une Division, les troupes spéciales de la même arme (pour les troupes d'armée).

Effectif de l'équipe: 7 hommes dont au moins 3 appointés ou soldats et au maximum 2 officiers.

Rassemblement: Vendredi 2 février 1934, à 14.30 à la caserne d'Andermatt selon ordres spéciaux.

Équipement: Pour tous les hommes composant l'équipe (y compris les officiers): uniforme, mousqueton, paquetage réduit. Les antidérapants sont autorisés.

Mission: Transmission d'un message écrit qui, à chaque relais, doit être remis à l'estafette suivante. — Le vainqueur est l'équipe ayant réalisé le meilleur temps. L'équipe victorieuse reçoit le prix d'honneur de l'Association suisse des clubs de ski.

B. Concours national de ski pour patrouilles militaires. Dimanche 4 février 1934.

Exigences:

Catégorie lourde: Distance horizontale 25 km, différence d'altitude en montée 1150 m.

Catégorie légère: Distance horizontale 12 km, différence d'altitude en montée 600 m.

Les patrouilles des corps et unités de troupes de montagne et de plaine seront classées séparément.

Composition: La patrouille comprend 4 hommes, chef compris. Une patrouille ne peut comprendre plus d'un officier; elle doit par contre compter 2 appointés ou soldats. Chaque corps de troupes mentionné dans les prescriptions pour les concours militaires de ski est autorisé à s'inscrire une patrouille en catégorie lourde ou une patrouille en catégorie légère.

Rassemblement: Samedi 3 février 1934 à 18.00 à la caserne d'Andermatt selon ordres spéciaux.

Équipement: Uniforme, mousqueton et paquetage réduit. Le chef de patrouille porte le revolver ou le pistolet, la jumelle et la sabretache.

Les patrouilles victorieuses reçoivent outre leur mention les coupes suivantes:

Catégorie lourde, troupes de montagne: la coupe du Club alpin suisse.

Catégorie lourde, troupes de plaine: la coupe de la Société suisse des officiers.

Catégorie légère, troupes de montagne: la coupe de la Société suisse des officiers.

Catégorie légère, troupes de plaine: la coupe de l'Association suisse des sous-officiers.

Catégorie lourde, Landwehr et Landsturm: une coupe Dr. A. Wander, Berne.

Catégorie légère, Landwehr et Landsturm: une coupe Dr. A. Wander, Berne.

C. Dispositions communes aux deux concours.

Inscriptions: Les équipes et les patrouilles seront annoncées au plus tard le 14 janvier 1934 au secrétaire de la délégation militaire, Lt. col. Senn, St-Karli-Strasse 14 à Lucerne, à qui devront être demandés à temps les formulaires d'inscription, les formulaires de certificat d'entraînement, les conditions des concours ainsi que les objets d'équipement manquants.

Subvention: La délégation militaire remboursera le prix du billet et prendra à sa charge les frais de logement dès vendredi soir pour les équipes du concours d'estafettes et dès samedi soir pour les patrouilles du concours de patrouilles jusqu'à la fin des concours.

Assurance: L'assurance militaire n'assume aucune responsabilité pour les accidents survenant au cours de manifestations sportives. Par contre, la délégation militaire assurera les participants aux concours d'estafettes et de patrouilles pour la durée des concours.

Skis: Selon les prescriptions du DMF seuls seront admis les skis mesurant au moins 7 cm sous la fixation.

*

On signale au Japon que les souscriptions publiques ouvertes au bénéfice de la défense nationale ont produit une somme de 6,764,779 yens.

Cet argent sera employé à l'achat de canons, avions, mitrailleuses, projecteurs, masques à gaz, casques, chars d'assaut, autos blindées, etc.

Une souscription spéciale parmi les femmes des officiers aurait donné 33,000 yens et d'autres souscriptions auraient été faites dans les écoles. Quel pays en Europe serait à même de rivaliser?

Des essais se poursuivent en Suède pour l'allègement de l'équipement du fantassin, qui ne pèsera plus que 22 à 23 kilogrammes, soit une diminution de poids de 7 à 8 kg sur l'équipement actuel. La matière employée pour les uniformes sera le coton et ce textile sera imprégné de façon à pouvoir offrir une résistance de quatre heures à la pénétration des gaz nocifs.

Comme on prévoit la nécessité d'une destruction totale de l'uniforme en cas de séjour prolongé dans les gaz, on a choisi une matière bon marché. Pour la protection des chaussures, on prévoit des bottes de coton, enduites d'huile de lin.

L'ensemble du poids de l'équipement et du sac est mieux réparti entre les épaules et les reins de l'homme, grâce à un nouveau système de courroies. Le fusil peut être fixé au sac afin d'assurer la liberté complète des deux bras si cela est nécessaire.

Le sac est lui aussi constitué par de la toile de coton. Une cartouchière contenant 50 cartouches est fixée au dos par une courroie.

La pelle-bêche a été allégée de 200 grammes. La scie, comme la hache, pèse 750 grammes, ce qui donne pour ces outils un allègement de 300 grammes. (Krassnaja Swesda.)



Zentralsekretariat: Sihlstraße 43, Zürich. Telefon 57.030
Briefadresse: Postfach Zürich-Bahnhof Paketadresse: Sihlstraße 43, Zürich 1

Mitteilungen des Z.-V. Communications du C. C.

Wettübungsreglemente für die Schweiz. Unteroffizierstage

Die Unterverbände und Sektionen werden gebeten, die auf Grund der Erfahrungen in Genf gewünschten Aenderungen an den Allgemeinen Bestimmungen und Wettübungsreglementen bis zum 15. November 1933 beim Präsidenten des Technischen Komitees, Adj.-Uof. Robert Meyer, Evole 54, Neuchâtel, anzuregen.

Der Zentralvorstand.

Règlements de concours pour les Journées suisses de Sous-officiers

Les groupements et sections qui, sur la base des expériences faites à Genève, désirent voir apporter des modifications aux Prescriptions générales et règlements de concours, sont priés d'adresser leurs suggestions jusqu'au 15 novembre 1933 au président du Comité technique, adj.-sof. Robert Meyer, Evole 54, Neuchâtel.

Le Comité central.

Bericht über den Jungwehr-Ausmarsch des Kreises Frauenfeld vom 12./13. August 1933

Am Samstagmittag 12.30 Uhr besammelten sich zirka 150 Jungweherschüler auf dem Bahnhofplatz in Frauenfeld zum Jungwehrausmarsch 1933. Das Wetter machte ein zutrauliches Gesicht und so fuhren wir mit dem Zug 13.08 nach Zürich und von dort, nach kurzem Aufenthalt, weiter dem Zürich- und Walensee entlang bis nach Wallenstadt. Es war eine sehr schöne Fahrt mit dem Ausblick auf den See. Die Stimmung unserer «Jungwehrlern» war eine frohe und oft mußte da und dort eine Strandnixe aus unsern Wagen ein Grüblein entgegennehmen. Um 16.15 Uhr entstiegen wir in Wallenstadt dem Zug. Wir hatten noch 20 Minuten Zeit, uns auf den Marsch zu stärken und den Durst zu löschen.

Mit flottem Trommelschlag marschierten wir um 16.50 Uhr durch Wallenstadt und dann hinauf nach der Alp Lüsli.

Auf dem Weg erreichte uns ein kurzer Gewitterregen, der aber weiter nichts schadete. Nach zweistündigem Marsch bergwärts erreichten wir um 19.10 Uhr die Alp Lüsli. Sofort wurden die Decken gefaßt und die Kantonnements bezogen. Nachher wurde die Mannschaft verpflegt. Suppe, St.-Galler Schüblig und Brot schmeckten den hungrigen Burschen sehr gut. Um 20 Uhr war das Hauptverlesen. Nachher Ausgang. Nach dem Abendverlesen, das auf 21.30 Uhr angesetzt war, wurde der Ruhe gepflegt.

4.30 Uhr Tagwache! Nach bedürftiger Körperpflege und Räumen der Kantonnements wurde um 5.15 Uhr die Morgenverpflegung (Milchkakao und Brot) abgegeben und nachher die Marschbereitschaft erstellt. Um den Sonntag zu heiligen, hat der Kreischeif auch einen Feldgottesdienst auf das Programm genommen. Auf 6.00 Uhr war die Messe für die Katholiken und anschließend daran auf 6.30 Uhr der allgemeine Feldgottesdienst für alle Schüler mit dem katholischen Pfarrherrn vereinbart. Pünktlich war die Messe zu Ende und ebenso pünktlich waren die Sektionen zur Feldpredigt bereitgestellt. Bei feierlicher Stille ringsum konnten wir vernehmen, wie der Pfarrer dem Kreischeif die Erklärung abgab, er habe anschließend an die Messe die Feldpredigt bereits gehabt. Ein sonderbares Empfinden ging durch die Anwesenden ob diesem beispiellosen Verhalten des katholischen Geistlichen. Es bemerkte dann einer: «Wenn wir nichts bekommen, müssen wir auch nicht danken.» Damit ziehen wir einen dicken Strich unter diesen Vorfall. — Wir rüsteten daher zum Abmarsch und um 6.45 Uhr verließen wir die Alp Lüsli. Ein langer Zug — wir marschierten in einer Kolonne — kroch den Hang aufwärts. 7.50 Uhr erreichten wir den ersten Höhenzug und um 9.05 Uhr passierten wir die eigentliche Paßhöhe. Jetzt begann der Abstieg. Leider war ringsum Nebel, sonst hätten wir nach allen Seiten eine sehr schöne Aussicht gehabt. Nach einem tüchtigen Bergmarsch erreichten wir um 11.10 Uhr wohlbehalten Unterwasser. Hier wurde von 11.15 bis 12.30 Uhr Mittagsrast gemacht.

Immer noch wohlauf und frisch gestärkt begann um 12.30 Uhr der «Straßentippel» nach Neßlau, wo wir nach zweieinhalbstündigem Marsch um 15 Uhr eintrafen und in der Thur ein erfrischendes Bad nehmen konnten. Nachher blieb noch Zeit, Neßlau zu besichtigen und den letzten Durst zu löschen. Es sei hier unsern lieben Tambouren noch ein spezielles Kränzlein gewunden; denn ihnen haben wir es zu verdanken, daß wir so rasch vorwärts kamen.

Um 17.40 Uhr fuhr der Zug mit uns weg nach Wil. Freudige Stimmung herrschte in allen Wagen. Leider wurde diese

Keine Mahlzeit ohne Käse